

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/09

Rénovation finale du Gros-Seuc

Mme Emmanuelle Schaffter Milani, CS•POP•Verts

Le 29 mars 2004, le Conseil de Ville acceptait un crédit de Fr. 1'520'000.- prévoyant les interventions suivantes, au titre de l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments et des économies d'énergie :

- isolation thermique des façades nord et sud du bâtiment scolaire ;
- contrôle des tôles de façade et des fenêtres, remplacements des joints pour l'ensemble des bâtiments ;
- assainissement des toitures de l'aula, des halles de gymnastique et de l'habitation du concierge ;
- isolation des parois extérieures du local « engins » dans les halles de gymnastique.

Après l'acceptation du crédit, toutes ces interventions ont été analysées dans le détail et, un doute subsistant, une étude de physique du bâtiment a été demandée au bureau BTS R. Strauss concernant l'assainissement prévu des façades et fenêtres. Le rapport rendu en novembre 2005 par M. Strauss indique clairement que les mesures retenues pour le bâtiment scolaire constituaient des « emplâtres sur une jambe de bois ». Il ne s'agissait que d'interventions ponctuelles, qui ne permettaient pas d'assainir globalement l'enveloppe et qui auraient certainement aggravé la situation aux emplacements des ponts thermiques subsistants (formation de condensation) ; de plus, les économies d'énergies envisageables étaient insignifiantes (Fr. 600.- par année) et ne permettaient en tout cas pas de compenser les charges liées à l'investissement, estimées à Fr. 150'000.-. Ces interventions ont donc été abandonnées au profit d'autres travaux, dont le rapport efficacité-coût était plus grand.

Pour les halles de gymnastique, le remplacement des vitrages, rendu obligatoire par l'eau contenue dans l'intercalaire des anciens verres, a néanmoins permis, vu la surface importante de ces vitrages, une amélioration du bilan thermique. L'assainissement prévu des toitures a été réalisé en augmentant l'épaisseur d'isolation de 4 à 16 cm ; la toiture du bâtiment scolaire avait été assainie vers les années 2000 avec une isolation de 10 cm d'épaisseur. Suite aux inondations de 2007, le sol et les parois des halles de gymnastique et des salles de travaux manuels ont été isolés dans le respect des normes.

Pour revenir aux façades du bâtiment scolaire, et selon le rapport BTS de 2005, la seule intervention efficace est la rénovation globale des façades (stores, fenêtres, contre-cœurs, éléments pleins, passages de planchers et de parois, etc.), qui conduirait à une économie d'énergie estimée à 25-30 % par rapport à la situation actuelle (gain annuel de Fr. 12'000.- à Fr. 15'000.-). Un devis estimatif établi par une entreprise de la place en 2005 avançait un montant approchant **2,5 millions de francs**, sans tenir compte des adaptations à prévoir sur les installations techniques (installation d'une ventilation contrôlée, régulation de la chaudière, modification des radiateurs, etc.).

Vu son importance, cet investissement n'a pas pu être retenu dans la planification du plan de relance communal, ni dans le plan financier des investissements de la présente législature. A ce jour, et même s'il s'agit effectivement d'un maillon faible dans le concept énergétique communal, aucune indication concrète ne peut être fournie quant à la période de réalisation de ces travaux ; cet objet pourrait être repris au début de la prochaine législature, soit dès 2013.

A noter aussi que ces travaux ne pourront pas être réalisés entièrement durant des périodes de vacances scolaires et qu'ils impliqueront donc une délocalisation des élèves du Gros-Seuc ; ce problème supplémentaire n'a pas encore été abordé avec les autorités scolaires.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 septembre 2009